

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 67

présenté par

M. Baupin, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton,
M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 2**RAPPORT**

Après le mot :

« contre »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 34 :

« les causes et les impacts du changement climatique constitue un vecteur prioritaire de développement socioéconomique. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet de mettre en exergue la question de l'adaptation au changement climatique, déterminante pour les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, mais également dans l'objectif de parvenir à la signature d'un nouvel accord mondial sur le changement climatique lors de la Conférence des Parties de 2015. En effet, ces pays sont déjà confrontés aux conséquences du changement climatique, et ne le seront toujours que davantage dans le futur. Le soutien de la France, en tant que pays bailleurs et en tant que future présidente de la conférence climat de 2015, aux mesures d'adaptation dans les pays les plus pauvres et à ce titre essentiel.